

PAU, le 21 Mars 2019,



DIRECTION GENERALE ADJOINTE
TERRITOIRES EDUCATION ET VIVRE ENSEMBLE
MISSION RESSOURCES EN FINANCEMENTS, VEILLE ET OBSERVATION

Monsieur Alain ROUSSET
Président
Région Nouvelle-Aquitaine
14, rue François de Sourdis
33 077 BORDEAUX cedex

Affaire suivie par : JP JOUSSELIN
Téléphone : 05 59 11 43 37
Email : jean-philippe.jousselin@le64.fr

Objet : Contribution à la concertation de la Région Nouvelle-Aquitaine sur les priorités stratégiques des fonds européens sur la période 2021-2027

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité mobiliser l'ensemble des parties prenantes de Nouvelle-Aquitaine aux différentes phases de préparation des programmes européens 2021-2027.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques, à la fois acteur et bénéficiaire de fonds européens sur son territoire depuis de nombreuses années, ne peut que s'en féliciter.

De ce fait, je souhaite me saisir de l'opportunité de cette consultation publique en cours pour contribuer à la réflexion sur les orientations stratégiques de la prochaine génération de programmes européens pour la période 2021-2027.

Partie prenante de la mise en œuvre des fonds européens depuis plusieurs générations de programmation, le Département des Pyrénées-Atlantiques a souhaité s'impliquer dans cette démarche à l'échelle de son territoire pour en évoquer les enjeux spécifiques de développement et de solidarité, mais aussi pour mettre en évidence des visions partagées tant en termes de priorités d'actions que de gouvernance des fonds.

Il est important de souligner que cette contribution est en cohérence avec la motion du bureau de l'Assemblée des Départements de France adoptée fin janvier 2019 à propos du prochain cadre financier pluriannuel et des projets de règlements européens pour la période 2021-2027.

En préalable, le Département regrette que la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ait limité sans distinctions l'évolution des dépenses brutes de fonctionnement, et fasse peser une lourde incertitude sur la capacité actuelle et future des collectivités territoriales à mobiliser des fonds européens dont nos citoyens pourraient bénéficier.

Cette incertitude doit être levée au plus vite, sous peine de mettre en difficulté la programmation à venir et de remettre en cause la crédibilité de la France et des collectivités à gérer efficacement la mise en œuvre des politiques européennes.

1. Impliquer les Départements dans la gouvernance des politiques de cohésion et du 2^{ème} pilier de la Politique Agricole Commune

Malgré des efforts de simplification, acteurs et bénéficiaires des Fonds Européens Structurels et d'Investissement regrettent de constater que les procédures de programmation, de gestion, d'évaluation et de contrôle aient conservé une grande complexité sur la période de programmation en cours. Cette complexité rend aujourd'hui la charge administrative difficilement supportable pour tous, particulièrement pour les porteurs de projet les plus modestes.

Consciente de cette situation, la Commission européenne propose des **simplifications substantielles** dans les projets de règlements 2021-2027.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques espère que cette volonté de simplification va continuer de guider la Commission, le Parlement et les futures Autorités de gestion dans la suite du processus d'élaboration des règlements et des programmes.

La réappropriation de la politique de cohésion par ses parties prenantes et l'amélioration de ses résultats dépendent à la fois de la concrétisation de ce principe de simplification et du renforcement de l'implication des partenaires infrarégionaux sur la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes.

L'Assemblée des Départements de France est convaincue que l'un des enjeux de la politique de cohésion 2021-2027 est de **remettre les élus de terrain au cœur de la gouvernance des fonds européens**. C'est une des conditions indispensables de l'appropriation des enjeux européens par les citoyens.

Il est nécessaire d'entendre la voix du Département au sein des différentes instances d'élaboration des modes de gouvernance de la politique de cohésion et du 2^{ème} pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), avec une implication concrète et pérenne dans le pilotage, l'animation et la gestion des programmes.

Aujourd'hui la question de l'architecture française de gestion des fonds européens n'est pas tranchée, suspendue à une décision de l'Etat, annoncée en décembre 2018 pour 2019. Il est important que cette décision soit prise rapidement pour ne pas pénaliser le démarrage de la future programmation par des lenteurs dans la mise en œuvre de notre organisation administrative.

En termes de gouvernance, le Département des Pyrénées-Atlantiques propose de :

1. **maintenir une décentralisation de la gestion de la politique de cohésion et du 2^{ème} pilier de la PAC**, par définition politique de subsidiarité,
2. **développer de nouveaux modes de gouvernance et de nouveaux partenariats** (acteurs publics et privés et participation citoyenne) :
 - en offrant une flexibilité de mise en œuvre de stratégies locales (DLAL, ITI),
 - en permettant aux Départements de porter ces stratégies et d'être animateur de groupes d'action locale (GAL).
3. **contribuer aux réflexions et aux décisions dans les instances de gouvernance** dans lesquelles les Départements ont toute leur place :
 - en associant les Départements au sein des instances décisionnelles, à chaque étape décisive (préparation des programmes, mise en œuvre des politiques régionales européennes, suivi et évaluation...),

- en légitimant les Départements comme de réels partenaires dans la mise en œuvre des politiques régionales européennes, en particulier dans leur rôle de relais dans l'animation et l'ingénierie territoriale,
- en inscrivant d'ores et déjà les Départements dans le calendrier de l'agenda rural européen et en les associant aux réflexions et contributions en cours.

2. Mobiliser les futurs fonds européens pour lutter contre les disparités territoriales

Alors qu'elles représentent 90 % du territoire de l'Union Européenne et près de 60 % de sa population, les régions rurales n'apparaissent que de manière marginale dans les stratégies européennes (stratégie Europe 2020 et stratégie post 2020 en cours d'élaboration).

Les dynamiques à l'œuvre durant ces dix dernières années ont fortement déstabilisé les équilibres territoriaux, accentuant les disparités entre territoires urbains et ruraux, mais aussi entre les territoires urbains et entre les territoires ruraux eux-mêmes.

L'équilibre entre les territoires est cependant une ambition forte des politiques d'aménagement du territoire portées par le Département. Les investissements considérables apportés sur les infrastructures du numérique en sont un exemple, avec un projet partenarial inédit sur le Très Haut Débit (THD) des Pyrénées-Atlantiques, de plus de 450 millions d'euros dans les cinq ans qui viennent.

Quant au niveau des investissements consacrés ces quatre dernières années pour le développement local, il positionne le Département comme le chef de file et premier financeur des solidarités territoriales, dans le soutien actif qu'il apporte non seulement aux projets d'investissement des communes, Communautés de communes et agglomérations, mais aussi à ceux du monde associatif, sans oublier son rôle d'animation et de mise en réseau des acteurs.

Enfin, échelon incontournable de proximité entre les niveaux régionaux et locaux, le Département assure un rôle de premier plan auprès des acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques régionales européennes : par l'ingénierie de projets mis en œuvre, par l'accompagnement à l'accès aux fonds européens pour les acteurs locaux, par l'accompagnement financier apporté à de nombreux projets, jusqu'à, pour certains, la gestion déléguée de certains fonds (FSE Inclusion) voire même de certaines mesures (FEADER), que ce soit en zone urbaine, périurbaine ou rurale.

A ce titre, et dans le cadre des consultations en cours sur le post 2020, le Département souhaite une future politique régionale ambitieuse pour les territoires ruraux, génératrice d'emplois, de valeur ajoutée et de croissance. Sur la période 2021-2027, il se positionne, comme c'est le cas aujourd'hui, pour contribuer à la réduction de la fracture territoriale.

Pour lutter contre les disparités territoriales, le Département des Pyrénées-Atlantiques propose notamment de :

1. **défendre un modèle de développement équilibré des territoires**, en prenant en compte la dimension rurale dans les futurs programmes européens avec :
 - l'augmentation du budget dévolu à la ruralité : au moins 10 % sur le FEADER dédié au développement rural en dehors des aides agricoles,
 - la prise en compte, au sein des investissements pouvant être financés par le FEADER, non seulement des équipements structurants « classiques » des territoires ruraux (maisons de service au public, crèches, maisons de santé pluridisciplinaires...) mais aussi d'équipements complémentaires, néanmoins indispensables à un territoire.

- la prise en compte d'un axe spécifique « Développement rural » sur le FEDER, doté d'une part de 6 % du FEDER en moyenne au niveau national, dans lequel les spécificités territoriales et les territoires infrarégionaux soient appréhendés.

Concernant les actions du programme LEADER, l'importante sous-programmation de la période 2014-2020, liée à de multiples facteurs (important retard au démarrage, procédure complexe et rigide peu adaptée aux petits projets, retards de paiement...) ne doit pas masquer le fait que ce programme reste porteur de très fortes attentes pour de nombreux territoires ruraux, à condition que la nouvelle programmation porte des simplifications et innovations concrètes, telles que :

- un regard comparatif sur les « bonnes pratiques Leader » de nos voisins européens, espagnols et allemands en particulier,
- une enveloppe Leader Etat/collectivités prévue annuellement pour impulser des « petits » projets, avec une avance immédiate aux porteurs,
- l'intégration d'obligations dans les délais de paiement,
- la stabilisation du règlement du programme sur l'ensemble de la période,
- un changement éventuel de nom, pour effacer en partie l'image historique négative perçue par de nombreux porteurs de projets.

Concernant les actions cofinancées par le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), le Département des Pyrénées-Atlantiques, propriétaire de ports de pêche et acteur de proximité de la filière pêche, souhaite être associé à la construction de la stratégie régionale à porter au niveau de l'Etat et de l'Europe. Modernisation des infrastructures et outillages portuaires, renouvellement de la flotte et installation de jeunes pêcheurs, encadrement technique de la profession sont autant de chantiers prioritaires pour la période 2021-2027.

Concernant les zones de montagnes, le Département propose notamment de :

- **maintenir et encourager une gouvernance et des actions** de concertation à l'échelle des massifs montagneux,
- **renforcer l'effet levier des fonds européens sur les zones de massifs**, dont les zones transfrontalières, en complément des fonds nationaux existants, afin de garantir le développement de ces zones,
- **faciliter le dialogue** sur les problématiques de montagne et des zones rurales **entre les acteurs locaux privés et publics et les institutions européennes**, notamment en assurant une représentation des problématiques de montagne et des zones rurales au niveau européen.

2. **soutenir un développement environnemental, social et économique durable des territoires, dans lequel certaines priorités doivent être prises en compte :**

- **la nécessité de maintenir et de développer les services de base et de proximité pour la population rurale** (santé, services publics, commerces de proximité) : l'exemple du maintien d'une présence médicale en milieu rural répond clairement aux objectifs d'une Europe plus connectée et plus proche des citoyens, notamment en attirant les professionnels de santé avec une palette de moyens coordonnés et en développant la télémédecine pour agir sur le parcours de santé.
- **les interventions concrètes en direction de l'environnement : efficacité énergétique et logement social, lutte contre l'habitat indigne, gestion des ressources en eau** (qualité et quantité), **aménagement de voies vertes** piétonnières ou cyclables...

- ✓ **Concernant l'habitat social ou indigne**, plusieurs voies d'amélioration sont envisageables : innovation des modes de construction et de réhabilitation notamment par le développement de filières locales (bois, béton, recyclage, matériaux biosourcés), développement d'une autosuffisance énergétique ou d'une production d'énergie propre des bâtiments, avec un régime dérogatoire pour les bâtiments sociaux, accompagnement des propriétaires privés souhaitant renouveler leur logement, soutien au développement d'une forme d'habitat inclusive à destination des personnes en situation de handicap...
 - ✓ **Concernant l'achèvement des aménagements des itinéraires inscrits au schéma régional des voies vertes et véloroutes**, il serait intéressant d'intégrer les recommandations nationales techniques et de financer des modalités d'entretien, de suivi de la fréquentation et de promotion/valorisation des actions. Il est par ailleurs proposé d'intégrer la mise en place de services aux cyclistes (stations d'autoréparation, installation de bornes de recharge électrique...) et l'organisation d'évènements d'envergure pour la promotion de la pratique du vélo.
- **l'expérimentation** sur des secteurs et/ou des filières en émergence,
 - **le tourisme comme une filière économique à part entière** : permettre d'accompagner sa structuration et son développement dans les territoires ruraux (constitution de cluster Tourisme, organisation territoriale de la filière, e.tourisme),
 - **le développement du patrimoine et des paysages sur les territoires ruraux**, avec la nécessité de s'engager davantage sur la préservation de la biodiversité et des écosystèmes (lacs d'altitude, forêts matures, océan Atlantique...), par une meilleure prise en compte du changement climatique (intégration des conclusions du rapport AcclimaTerra, financement de plans « plages » ou de gros travaux relatifs à la transition énergétique),
 - **le soutien aux agriculteurs** dans une logique de complémentarité avec la Région et de développement de l'agriculture biologique,
 - **l'efficacité énergétique des bâtiments collectifs** construits ou rénovés, notamment à travers le monitoring et l'utilisation d'énergies renouvelables,
 - **l'emploi de matériaux recyclés dans la rénovation des routes**, en lien avec la mise en œuvre d'une économie circulaire des déchets du Bâtiment et Travaux Publics.

3. soutenir les politiques de coopération transfrontalière :

Frontalier avec l'Espagne, le Département des Pyrénées-Atlantiques porte depuis plus de 10 ans de manière volontariste de nombreux projets de développement, cofinancés par le FEDER - POCTEFA, INTERREG, SUDOE, Espace Atlantique - et visant à développer et gérer collectivement nos espaces communs, à harmoniser nos méthodes ou mettre en place des outils partagés.

Ces collaborations ont, en outre, permis la mise en place de conventions de partenariat pluriannuelles avec les gouvernements autonomes frontaliers – Navarre, Aragon, Euskadi – qui facilitent la programmation de projets de territoire ambitieux et porteurs de richesses économiques et humaines.

La création d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) depuis 2011 a permis de renforcer le niveau de coopération entre le Département et l'Aragon et

s'élargit aujourd'hui au territoire des Hautes-Pyrénées dans un nouveau projet structurant et fédérateur.

Aussi, en tant que fervent défenseur de l'identité et de la culture européenne, le Département des Pyrénées-Atlantiques demande le maintien des crédits FEDER alloués aux différents programmes transfrontaliers, du fait de leur effet accélérateur sur la collaboration inter-états.

Le Département propose en particulier :

- **de continuer à soutenir des projets relevant de stratégies territoriales et de coopération de proximité**, même si le nouveau cadre de la Commission Européenne tend à favoriser la mise en œuvre de stratégies macrorégionales,
- **de maintenir un taux de cofinancement maximal à 85 %**, et non 70 %, comme proposé par la Commission, afin de permettre à la gouvernance de chaque programme d'adapter son cofinancement au plus près de la réalité du terrain,
- **d'élargir le nouveau mécanisme européen de coopération transfrontalière proposé par la Commission** en complément de l'outil financier INTERREG et de l'outil règlementaire GECT aux frontières françaises non seulement terrestres mais aussi maritimes, intérieures (Espagne...) ou extérieures (Andorre...), dans le cadre de la mise en place de services ou de projets d'infrastructures (pont, tunnel...).

3. Mobiliser le FSE + pour lutter contre les disparités sociales

Le nouveau Fond Social Européen (FSE +) devrait reposer sur la fusion de plusieurs fonds : Fonds Social Européen (FSE), Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD), programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EASI) et programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé.

La Commission veut renforcer le lien entre le FSE + et les priorités identifiées dans le Socle européen des droits sociaux. Ses domaines d'intervention sont fondés sur trois piliers : emploi, éducation/formation, inclusion sociale. Au moins 25 % des fonds devraient être alloués à des mesures en faveur de l'inclusion sociale.

Dans la mobilisation du FSE +, le Département des Pyrénées-Atlantiques bénéficie d'atouts en termes de compétences (chef de file de l'action sociale), d'échelle géographique d'intervention, de poids financier et de capacité à gérer. Il est reconnu par la Loi chef de file de l'inclusion et responsable de l'élaboration partenariale du Pacte Territorial d'Insertion. Par ailleurs, le Département est gestionnaire d'une subvention globale FSE depuis 2007 et souhaite le rester.

Cependant, pour la période 2021-2027, la Commission Européenne et l'Etat préconisent de réduire de nouveau le nombre d'organismes intermédiaires gestionnaires de FSE à l'échelle nationale. Le Département des Pyrénées-Atlantiques est prêt à étudier avec la prochaine autorité de gestion du FSE + et les autres acteurs gestionnaires de FSE en Nouvelle-Aquitaine les conditions de mise en œuvre de cette préconisation.

Pour lutter contre les disparités sociales, le Département propose de :

1. **fixer à 40 % et non à 25 % le seuil minimal de la part de FSE + consacrée à l'inclusion sociale**, compte tenu de l'élargissement du champ d'intervention du nouveau FSE et des nouvelles missions que l'Etat souhaite confier aux départements à travers la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

2. **conduire une réflexion approfondie sur la meilleure architecture infrarégionale de gestion du FSE + possible**, en prenant en compte la spécificité des territoires et les réalités locales, plutôt que voir se réduire le nombre d'organismes intermédiaires de manière uniforme, sur la base d'un organisme intermédiaire par département.
3. **définir les critères de répartition des enveloppes régionales et infrarégionales du futur programme opérationnel FSE +** en s'appuyant sur le protocole national ADF-DGEFP-Pôle Emploi susnommé, avec une plus forte cohérence entre les enveloppes financières allouées et les cibles de performance à atteindre.

Le Département souhaite notamment travailler sur les problématiques suivantes :

- l'insertion des personnes les plus fragiles et les plus éloignées de l'emploi, dont les jeunes,
- l'inclusion des personnes handicapées,
- l'inclusion numérique des personnes en difficulté avec les usages numériques.

En effet, au cœur des problématiques d'inclusion sociale et professionnelle, notamment auprès de publics vulnérables, le Département des Pyrénées-Atlantiques défend la priorisation de l'emploi et de l'accompagnement social des populations les plus fragiles au sein du Fonds Social Européen de la politique de cohésion post 2020.

Afin de favoriser le développement de projets européens sur l'ensemble des territoires régionaux, l'implication renforcée du Département dans la mise en œuvre des fonds européens reste plus que jamais un atout pour la France et l'Europe. En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département souhaite travailler en collaboration étroite avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour promouvoir les financements européens sur son territoire et proposer une ingénierie de qualité aux acteurs locaux porteurs de développement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Jacques LASSERRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish.

Président du Conseil départemental